
Dons patriotiques nombreux de la commune et de la société populaire de la Ferté-sur-Marne, en annexe de la séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques nombreux de la commune et de la société populaire de la Ferté-sur-Marne, en annexe de la séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 310;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_39054_t1_0310_0000_1;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

VII.

DON PATRIOTIQUE DE LA COMMUNE ET DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA FERTÉ-SUR-MARNE (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

La commune et la Société populaire de la Ferté-sur-Marne, ne reconnaissant plus que le culte de la vérité, et les immortels décrets de la Convention, en chassant ses vendeurs de galbanus évangéliques, ont envoyé à la monnaie toute l'argenterie des laboratoires chimiques de leurs prêtres; et toujours accourant au secours de la patrie, elles ont déjà donné, en achats de fusils, effets d'équipement, blés et farines, secours aux indigents, plus de 33,000 livres, dont elles envoient l'état à la Convention. N'étant pas riches, leur patriotisme a multiplié leurs dons, ainsi que le nombre des défenseurs de la patrie qui sont dans les armées de la République : car, citoyens représentants, disent-elles, sur une population à peine de 3,500 âmes, nous comptons dans nos armées plus de 300 de nos guerriers qui ne sauront que mourir ou vaincre. Il faut avouer, ajoutent-ils, que la liberté produit des miracles, car nous manquons nous-mêmes de subsistances; et dans la plus grande détresse à ce sujet, nous ne laissons pas moins circuler les immenses provisions destinées pour Paris et nos armées; nous venons même dans l'instant, connaissant les besoins de nos frères d'armes de l'armée du Nord, de leur fournir 12 couvertures, 74 paires de souliers, 37 serviettes, 33 draps, 76 livres vieux linge et charpie, 81 paires de bas et 500 chemises, sans parler de l'accueil que nous faisons journellement à tous nos frères d'armes qui passent chez nous; toujours à la hauteur de la Révolution, nous vivons pour elle, ou périrons avec elle.

Mention honorable.

VIII.

DON PATRIOTIQUE DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE VILLEFRANCHE (RHONE) (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

La Société populaire de Villefranche, département du Rhône, a donné à la République toute l'argenterie de ses ci-devant églises, montant à 287 marcs 18 onces et 27 deniers, or et argent. Elle fait également part à la Convention qu'elle vient de célébrer une fête en l'honneur des

(1) Le don patriotique de la commune et de la Société populaire de la Ferté-sur-Marne n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 5 nivôse an II, mais on trouve un extrait de la lettre d'envoi dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Premier supplément au Bulletin de la Convention nationale* de la séance du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793).

(3) Le don patriotique de la Société populaire de Villefranche n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 5 nivôse; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention nationale* de cette séance.

(4) *Premier supplément au Bulletin de la Convention nationale* de la séance du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793).

martyrs de la liberté, Lepeletier, Marat, Beauvais-Préaux et Châlier, où l'on a brûlé tous les hochets de la superstition et les titres féodaux de ce district. La Société populaire, autorité constituée, tout enfin s'est régénéré par les soins des commissaires du département du Rhône. Une souscription a été ouverte pour monter et équiper un cavalier jacobin, et même deux; et les dons des citoyens pour l'habillement des volontaires se multiplient journellement.

Mention honorable.

IX.

DON PATRIOTIQUE DE LA COMMUNE DE BOURBONNE-LES-BAINS (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Les membres composant le bureau municipal de la commune de Bourbonne-les-Bains annoncent à la Convention qu'il a été déposé, et envoyé à la diligence, une caisse contenant 53 marcs d'argent et 183 de cuivre.

X.

DON PATRIOTIQUE DE LA COMMUNE DU FAREST (PAS-DE-CALAIS) (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

Le conseil du département du Pas-de-Calais écrit que plusieurs citoyens de la commune du Farest, district d'Arras, ont fait don de 16 chemises.

Mention honorable.

XI.

ADRESSE DE L'ADMINISTRATION RÉGÉNÉRÉE DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES. (5)

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (6).

L'administration régénérée du département des Hautes-Alpes annonce qu'à l'apparition du

(1) Le don patriotique de la commune de Bourbonne-les-Bains n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 5 nivôse an II; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Bulletin de la Convention* de la séance du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793).

(3) Le don patriotique de la commune du Farest n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 5 nivôse an II; mais on trouve un extrait de la lettre d'envoi dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(4) *Premier supplément au Bulletin de la Convention nationale* de la séance du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793).

(5) L'adresse de l'Administration régénérée du département des Hautes-Alpes n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 5 nivôse, mais on en trouve un extrait dans le *Second supplément du Bulletin de la Convention* de cette séance.

(6) *Second supplément au Bulletin de la Convention nationale* de la séance du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793).